Pays de la Loire Accès Innovation

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

Ce dispositif vise à renforcer le financement de l'innovation au sein d'une entreprise, définie comme un processus visant à industrialiser et commercialiser de nouveaux produits, procédés ou services.

Pays de la Loire Accès Innovation vise à valider la faisabilité du projet (projets d'innovation peu ou pas technologiques).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Pays de la Loire Accès Innovation s'adresse aux entreprises qui souhaitent se lancer dans un projet d'innovation en s'appuyant sur des compétences publiques ou privées externes.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les projets soutenus sont :

- les études préalables aux activités de recherche industrielle et/ou de développement expérimental,
- les travaux de conception et de définition du projet,
- la planification et la validation de la faisabilité technico-économique,
- la veille et l'étude de positionnement stratégique.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le financement apporté à l'entreprise couvre jusqu'à 50% de l'assiette des dépenses HT retenues et l'aide est plafonnée à 50 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

S'adresser à la direction de l'entreprise et de l'innovation - Bpifrance - 02 51 72 94 00.

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire
  44966 NANTES

Fichiers attachés

- Plaquette Innovez avec la Région (29/04/2020 - 1.18 Mo)